

Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

DELIBERATION DU BUREAU DU 13 JANVIER 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 13/01/2025 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le 03/01/2025.

<p>Membres présents : M Marc BOUTRUCHE Mme Hortense LE PAPE (ne vote pas les points 29 et 31) Mme Marie-Hélène HERRY M David ROBO (vote jusqu'au point n° 31 inclus) Mme Yolande HANVIC Membre excusé ayant donné pouvoir : M TOULMINET (pouvoir à M BOUTRUCHE – ne vote pas les points 29 et 31) Membre excusé : M Pierre GUEGAN</p>	<p>DELIBERATION N°28.BU-2025-01-13</p> <p>PLOERMEL Résidence Habitat Jeunes la Noé Verte</p>	<p>Groupe n°2036</p> <p>Minoration du taux de la PRCGE pour l'année 2024</p>
--	--	---

Délégation du Conseil d'administration du 07 février 2024	Vote du budget pour l'année 2024
Délégation du bureau du 01 juillet 2024	Convention de location

La résidence habitat jeunes la Noé Verte sur la commune de Ploërmel se compose de 57 logements pour une capacité de 60 places.

CAP AVENIR, gestionnaire de la résidence, a sollicité Morbihan Habitat pour une révision du pourcentage de la Participation pour couverture du Renouvellement des Composants et des dépenses pour Gros Entretien (PRCGE) sur l'exercice 2024.

Il appuie cette demande sur 2 raisons principales :

- Le retard de livraison de la résidence entraînant un surcoût important au niveau de leur budget de fonctionnement, une perte de loyer et une baisse de subvention ;
- Le nombre important de réserves à la réception et les difficultés rencontrées pour les levées impactant la mise en location de certains logements.

Une baisse de la dotation pour 2024 étant compatible avec la programmation des travaux, Morbihan Habitat accepte de renégocier le taux pour l'année 2024, avec une revoyure au 31 janvier 2025, date à laquelle CAP AVENIR pourra faire un bilan définitif.

Le taux actuel de 0.6 % de la PRCGE sera minoré de 0.3% pour l'année 2024. La redevance actuelle, estimée pour l'année 2024 à 30 725.18 €, sera ramenée à 25 121.55 € soit une minoration de 5 603.63€ sur l'exercice 2024.

Le taux de la PRCGE augmentera ensuite de 0.10% chaque année jusqu'à atteindre les 1%.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à minorer le taux de la Participation pour la couverture du Renouvellement des Composants et des dépenses de Gros Entretien sur l'exercice 2024.



Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

